

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/28/2020041572/justel>

Dossier numéro : 2020-05-28/16

Titre

28 MAI 2020. - Arrêté ministériel fixant le modèle de rapport en application de l'article 406 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 août 2017 portant le statut administratif et pécuniaire des agents du personnel opérationnel du Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 05-06-2020 page : 41151

Entrée en vigueur : 01-07-2020

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). En application de l'article 406 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 août 2017 portant le statut administratif et pécuniaire des agents du personnel opérationnel du SIAMU le mandataire rédige un rapport détaillant dans quelle mesure les objectifs qui lui sont assignés sont atteints et les moyens qui ont été mis en oeuvre pour y parvenir, conformément au modèle figurant à l'annexe du présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er jour qui suit la publication au Moniteur belge.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). (Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 05-06-2020, p. 41152)